

Rapport du jury

Examen professionnel pour l'accès au corps de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal, dans le grade de technicien principal (C en B)

Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (avancement de grade)

Session 2023

I- Modalités des examens professionnels, « C en B » et « avancement au grade »

L'examen professionnel pour l'avancement au grade

L'arrêté du 16 juin 2014 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire. Cet examen comporte une **unique épreuve orale d'admission** notée sur 20.

L'examen professionnel pour le C en B

L'arrêté du 29 mai 2015 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal. Cet examen comporte **une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission**, toutes deux notées sur 20.

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier à caractère technique relatif au contrôle des produits de santé en laboratoire ou à la prévention santé-environnement en fonction du domaine d'activité dans lequel est ouvert l'examen. Le dossier peut être assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt pages (durée : trois heures ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondantes au grade d'avancement. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

La durée de l'épreuve orale est fixée à 20 minutes.

- Elle débute par un exposé du candidat, d'une durée de cinq (5) minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités actuelles, en exposant les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre.

- L'entretien se poursuit pendant 15 minutes par un échange avec le jury portant sur les compétences acquises par le candidat, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions propres à l'administration et/ou l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

Cette épreuve est notée de 0 à 20/20. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté.

II- Organisation des examens professionnels au titre de l'année 2023

1- Dispositions d'inscription

Par arrêté du 15 novembre 2022 a été ouvert, au titre de l'année 2023, l'examen professionnel pour **l'avancement au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal** dans le domaine « prévention santé-environnement ».

Par arrêté du 15 novembre 2022 a été ouvert, au titre de l'année 2023, l'examen professionnel pour **l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal** dans le domaine « prévention santé-environnement ».

Les arrêtés du 7 et 9 février 2023 ont fixé le nombre de postes offerts à ces examens professionnels : **8 postes « de C en B » et 2 postes pour les « avancement de grade ».**

Les inscriptions ont eu lieu du 4 janvier au 2 février 2023.

- Réunion d'installation et de choix des sujets : 24 janvier 2023

- Epreuve d'admissibilité : 9 mars 2023

- Réunion d'admissibilité : 6 avril 2023

Les épreuves orales d'admissions se sont tenues du 26 au 28 juin et la réunion d'admission s'est tenue le 28 juin 2023 à l'issue des épreuves orales.

Examen professionnel	Candidat inscrits	Epreuve écrite	Epreuve d'admissibilité / oral	Admis
Examen professionnel d'accès au corps de technicien dans le grade principal.	28 candidats inscrits 25 ont été autorisés à concourir (3 refusées)	22 ont composés (1 copie exclue)	15 Candidats retenus	8
Avancement de grade	10 candidats inscrits 5 admis à concourir 1 personne n'a pas envoyé son dossier RAEP.	/	4 Dossiers de candidats	2

Les profils des candidats étaient variés mais similaires en ce qui concerne la structure d'emploi puisque la grande majorité d'entre eux exerce en agences régionales de santé (ARS).

A noter également que nombre des candidats travaille en outre-mer (La Réunion, Guadeloupe)

2- Composition du jury

Cf. Arrêtés du 17 janvier 2023 fixant la composition du jury.

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef est fixée par l'arrêté ministériel du 2 février 2023.

- La présidence est assurée par Madame Marjorie BROU, ingénieur du génie sanitaire à la Direction générale de la santé – Ministère de la Santé et de la Prévention, avec pour suppléante Madame Marie-Noëlle FRISCH, ingénieure principale d'études sanitaires à l'Agence régionale de santé Ile-de-France.
- Monsieur Djibril TOURE, ingénieur d'études sanitaires à l'Agence régionale de santé Ile-de-France. Monsieur Jean-François VAUDOISOT, ingénieur d'études sanitaires à l'Agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine.

III- Organisation épreuves

1 -Organisation de l'épreuve écrite

22 candidats ont composé.

Les copies des candidat.e.s ont été scannées puis déposées sur la plateforme VIATIQUE par les gestionnaires des concours. Cette plateforme est accessible aux membres du jury pour la lecture et la correction. La lecture des copies a été réalisée directement sur la plateforme. En parallèle, les membres du jury complétaient une grille de notation travaillée conjointement en amont afin d'avoir une lecture et des notes harmonisées et justes entre les copies des candidats.

Le jury s'est vu dans l'obligation d'exclure une copie de la correction en raison d'une rupture d'anonymat. Deux sous jurys ont été constitués afin de prendre en charge respectivement 11 et 10 copies (**soit un total de 21 copies**).

2- Organisation de l'entretien d'admission

Afin de respecter le principe d'impartialité du jury, chaque membre de jury a signalé, avant le déroulement de la session, s'il avait un lien hiérarchique, un lien de parenté ou un lien personnel avec les candidats.

Chaque membre du jury a analysé 19 dossiers RAEP (15 pour l'examen professionnel, 4 pour l'AG). Chaque dossier a fait l'objet d'un échange préalable entre les membres du jury avant l'entretien avec le la candidat.e.

Afin de conduire l'entretien :

- le ou la candidat.e est accueilli.e par le jury, l'un des membres (généralement la présidente) rappelle les règles et présente le déroulement de l'échange.
- les membres du jury posent des questions en veillant à interroger les candidats de manière équitable sur les compétences acquises, leurs connaissances, leurs aptitudes professionnelles et les attributions de leur structure d'emploi ;
- la présidente pose des questions, pilote les délibérations du jury et en assure la synthèse.

3-Organisation matérielle des épreuves orales

Les épreuves se sont déroulées dans les nouveaux locaux occupés très récemment par les services RH du ministère et situés dans la tour Olivier de Serres (Paris 15ème).

Le jury disposait d'une salle dédiée pour l'ensemble des épreuves. Les candidats en attente étaient accueillis par les personnels du bureau des concours et disposaient, dans un couloir adjacent, d'une salle d'attente dédiée où ils pouvaient patienter en vue de leur appel par le jury.

19 candidats ont été entretenus du 26 au 28 juin 2023.

Trois candidats de la Guadeloupe et de la Réunion ont souhaité passer l'épreuve en visioconférence depuis leur site de travail en lien avec les centres d'examens avec une salle dédiée pour la visioconférence.:

L'organisation des entretiens en visioconférence s'est réalisée conformément au décret n°2017-1748 du 22 décembre 2017 et l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat. Un entretien par visio a eu à déplorer une mauvaise connexion.

IV- Résultats des entretiens d'admission

Cette épreuve a réuni 19 candidats répartis comme suit :

- 15 candidats pour l'accès au corps de technicien, dans le cadre de technicien principal, pour 8 postes ;
- 4 candidats pour l'avancement au grade de technicien principal, pour 2 postes.

A l'issue des épreuves de l'examen professionnel, et à l'issue de la réunion du jury, sous le pilotage de la présidente, le classement de l'ensemble des candidats a permis de retenir :

- 8 lauréats pour l'examen de l'accès au corps de technicien, dans le cadre de technicien principal (7 hommes et 1 femme) ;
- 2 lauréats pour l'examen de l'avancement au grade de technicien principal (1 homme et 1 femme).

V- Constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

S'agissant de l'épreuve orale d'admission des 19 candidats :

Les candidats audités ont, de manière générale, réalisé un entretien de qualité.

La durée de 5 minutes de présentation est assez bien maîtrisée même si quelques candidats, du fait d'une mauvaise gestion du temps, ont présenté des difficultés pour conclure ou ont assuré une présentation plus courte, voire moins structurée.

Certains candidats ont fait un véritable travail de synthèse dans leur présentation orale, ce qui démontre leur bonne préparation. La structuration de leur exposé faisait ressortir leurs points forts en termes de compétences et leur vision professionnelle future tant sur l'évolution de service que sur un plan personnel. Ces présentations du parcours professionnel, non chronologiques, permettent aux candidats de bien mettre en exergue les liens entre qualités, compétences et connaissances.

Les candidats avaient, dans l'ensemble, de bonnes compétences professionnelles, techniques et réglementaires dans leur domaine d'intervention. La connaissance de l'ensemble des champs d'intervention en santé environnementale pourrait être approfondie. La connaissance des nouvelles approches en matière de prévention et promotion de la santé, sous forme de plans (Plan Régional Santé-Environnement) ou de contrats partenariaux (Contrat Local de Santé) est également à parfaire.

Les candidats montrent très souvent de fortes motivations vis-à-vis des missions qu'ils exercent et font preuve d'autonomie. Plusieurs d'entre eux sont impliqués dans des réflexions régionales ou transversales, et sont force de propositions sur la base d'une analyse pertinente de l'organisation locale et des besoins des partenaires et acteurs locaux. D'autres assurent des responsabilités de management d'équipe en liaison avec une position de responsabilité hiérarchique ou technique. Quelques-uns assurent également des missions de formateurs.

Des candidats ont fait preuve de réactivité, de précision dans les réponses à des questions à caractère technique. La plupart des candidats ont parfois plus de difficultés à s'exprimer sur les avantages et inconvénients ou les forces et faiblesses de leur situation professionnelle. C'est également le cas pour argumenter leur point de vue à la suite des questions qui suscitent réflexion et débat pour lesquelles il n'existe pas une mais des réponses. Cette observation est plus particulièrement faite à l'occasion de questions générales sur le champ de la santé-environnementale, ou bien dans des domaines techniques qui sont situés en marge de leur champ de compétence.

Par ailleurs, le jury tient à signaler l'importance d'une attitude positive, sincère et d'un comportement adapté à l'enjeu par rapport à cet oral d'examen. La conviction avec laquelle le candidat présente son argumentaire est un révélateur de son implication.

VI - Conseils aux candidats

S'agissant de l'épreuve écrite, il est nécessaire pour les candidats d'améliorer leur compréhension des sujets et des missions / rôles et complémentarité de chacun des acteurs en présence : les éléments essentiels du dossier fourni n'ont pas été vus ou pas clairement mis en évidence, les copies sont insuffisamment opérationnelles. L'organisation des copies est un point d'attention, les copies ne présentent pas toutes une annonce de plan et seules quelques copies ont présenté une conclusion.

Enfin, il est observé de manière généralisée des difficultés avec les règles grammaticales et d'orthographe, rendant parfois difficile la lecture des copies.

Les dossiers RAEP sont de bonne qualité. Il convient toutefois de rappeler que le dossier doit être clair, précis et à jour pour permettre au jury de comprendre le champ d'activité de l'agent sur le poste occupé actuellement. Quelques indications sur la volumétrie des dossiers en charge sont appréciées.

Le dossier RAEP doit être synthétique. Les indications sur les formations complémentaires, notamment les 5 dernières années en adéquation avec la fiche de poste, doivent conforter le parcours professionnel et préciser les compétences acquises dans la pratique professionnelle.

L'implication précise du candidat dans le dossier et notamment les apports personnels sont à éclairer. Le candidat doit se positionner clairement et sincèrement vis-à-vis de la hiérarchie et du service.

Dans l'exposé, il est toujours nécessaire de rappeler les quelques règles de base : qualité de l'introduction et de la conclusion, cohérence, structuration et logique de l'exposé.

Il est à rappeler que le dossier RAEP doit absolument respecter la forme demandée et la typographie. La clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement liés à la qualité du dossier, mais aussi de façon indirecte au travers d'un accès facilité au contenu. Le non-respect des consignes ou un descriptif trop succinct lors de la rédaction du dossier est un message négatif envoyé aux membres du jury qui vont le lire.

Lors de l'entretien, l'exposé permet au candidat, en présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, de valoriser ses compétences, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. En se détachant d'une description trop chronologique, le candidat apportera plus de structuration, de concision et de dynamisme.

Lors de l'entretien, le jury est amené à apprécier les connaissances professionnelles mais aussi la réflexion du candidat. Certaines questions n'ont donc pas de réponses évidentes ; elles ont pour but d'apprécier la capacité de réflexion et d'argumentation du candidat.

En fin d'entretien, généralement quelques questions sont posées sur l'environnement professionnel.

Le jury ne peut qu'inciter les candidats à être curieux de leur environnement professionnel, des enjeux de leur territoire d'activité en matière de santé environnementale et des autres thématiques liées à la santé publique.

Il est vivement conseillé de travailler et mieux préparer la connaissance de l'environnement et des autres missions de sa structure, de ses partenaires internes et externes et de quelques sujets d'actualité en santé environnement. Il paraît important que le candidat prenne du recul par rapport à ses missions quotidiennes et sache se positionner dans l'organisation administrative générale. Par ailleurs, il est bienvenu que le candidat appréhende les principaux enjeux sanitaires dans son département ou de son environnement proche. Les meilleurs candidats sont ceux qui possèdent, outre de bonnes connaissances techniques, une bonne culture générale de l'institution, une bonne connaissance des partenaires institutionnels et des principaux enjeux sanitaires. De plus, ces candidats situent le plus souvent leur réflexion dans le contexte de la santé et développent des argumentaires visant à proposer des orientations pertinentes pour améliorer la santé.

A noter qu'il ressort qu'un grand nombre d'agents se sont présentés à plusieurs reprises avant de réussir.

VII - Conseils aux formateurs

Formation des membres de jury

Le jury était composé de personnes ayant déjà eu à suivre une formation dédiée. Une formation a toutefois été proposée aux membres l'ayant reçue il y a plusieurs années. Dans la mesure du possible, il serait apprécié qu'elle puisse également être proposée à la demande d'un membre du jury. Son suivi par toute personne volontaire pour intégrer un jury apparaît comme un réel bénéfice, même si la participation à une mission de membre de jury n'est pas prévue à court terme.

Il est vivement souhaité qu'une formation à l'utilisation de la plateforme VIATIQUE soit proposée afin de l'utiliser de manière optimale.

Les temps d'échange entre membres du jury sont importants à tout moment du déroulement du concours et notamment lors des temps forts comme l'installation du jury, le choix du sujet, la cohérence de la grille de notation et l'harmonisation des notes, la lecture des dossiers RAEP et les types de questions à poser. Les épreuves se sont déroulées de manière fluide et la disponibilité d'équipe gestionnaire des concours, y a contribué.

Formation des candidats

Comme mentionné précédemment, le niveau des candidats aux épreuves orales est globalement bon.

Toutefois, le jury ne peut qu'inciter les formateurs ainsi que les chefs de service des candidats à les inviter à s'intéresser à leur environnement professionnel afin de mieux connaître le fonctionnement, l'organisation et les missions de leur structure d'emploi ainsi que de leur environnement professionnel.

Quelques points pourraient être améliorés :

- Travailler l'argumentation, la précision et la concision des réponses données aux questions posées ;
- Exposer le positionnement du technicien sanitaire dans son contexte de travail et par rapport à la hiérarchie et l'équipe ;
- Comprendre les enjeux du concept « une seule santé » (ou « One Health ») ;

- Aller vers les autres collègues du service et autres directions de l'ARS pour approfondir leurs connaissances de leur environnement de travail et leurs connaissances techniques.

Vraisemblablement, les candidats n'ont pas tous bénéficié du même accompagnement pour l'épreuve écrite, la rédaction du dossier RAEP et la présentation orale. Il est donc recommandé aux candidats de s'inscrire aux formations dédiées.

Conclusion

Les membres du jury remercient chaleureusement l'équipe en charge de l'organisation et de la logistique autour du déroulé de ces deux examens professionnels, tout particulièrement pour la qualité de leur accueil sur site et leur souci d'un déroulement harmonieux en vue d'assurer aux candidats de bonnes conditions pour leur audition. Pour l'organisation des entretiens, le passage de 8 ou 9 candidats au maximum par jour est satisfaisant. Le temps de débriefing entre les candidats a été adapté et a été porté à 15 minutes, portant ainsi le temps entre chaque candidat à 35 minutes (facilite l'enchaînement des entretiens notamment par visioconférence).

Des formations du jury et à l'utilisation de l'outil VIATIQUE seraient appréciées.

L'insertion de la photo d'identité sur la page de présentation du dossier RAEP a été appréciée par les membres du jury.

Les entretiens ont permis de mettre en exergue l'engagement des candidats, leur professionnalisme et leur implication dans des métiers complexes et passionnants et des conditions d'exercice parfois difficiles, notamment en lien avec l'organisation des ARS et les réflexions sur l'évolution des missions.

La Présidente du jury